L’expert-comptable est-il financièrement indépendant du client ?

L’expert-comptable est-il libre de définir l’étendue des documents et de diligences nécessaires à la réalisation de la mission ?

L’expert-comptable dispose-t-il des compétences nécessaires à la mission ?

L’expert-comptable a-t-il pu précisément identifier le bien immobilier à évaluer ?

L’expert-comptable a-t-il pu vérifier l’intérêt légitime du client pour le bien immobilier à évaluer (lien de propriété, intention d’achat, …) ?

L’expert-comptable est-il exempt de tous liens familiaux, financiers et professionnels vis-à-vis du client ?

L’expert-comptable dispose-t-il des moyens matériels nécessaires à la mission ?

L’expert-comptable dispose-t-il de la disponibilité nécessaire à la mission ?

L’expert-comptable dispose-t-il des compétences externes éventuellement nécessaires à la mission (géomètre-experts, diagnostiqueurs techniques, …) ?

ACCEPTATION DE LA MISSION

REFUS DE LA MISSION

oui

oui

oui

oui

oui

oui

oui

oui

oui

DOSSIER :

DATE :

L’identité du client a-t-elle pu être vérifiée ?

L’intégrité du client est-elle irréprochable ?

Les activités du client sont-elles transparentes et licites ?

oui

oui

VISA DE L’EXPERT-COMPTABLE

oui